

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19004 - 74ÈME ANNÉE

## Union de la CGTR, de la CFDT et de la FRBTP contre l'embauche de travailleurs espagnols à Bois-Rouge

# Pour le droit à l'emploi des Réunionnais à La Réunion



L'obligation de diffuser toutes les embauches par Pôle emploi et celle du recours à la main d'oeuvre réunionnaise pour y pourvoir, à moins d'établir un constat de carence: ces possibilités sont interdites par le cadre actuel qui met les travailleurs réunionnais en concurrence avec ceux d'autres pays à La Réunion.

Judi, la CGTR et la CFDT ont manifesté à l'entrée de l'usine sucrière de Bois-Rouge pour protester contre l'embauche de travailleurs espagnols. Hier, la FRBTP a apporté son soutien à ce mouvement. Pour que les entreprises soient obligées de recourir à des Réunionnais pour occuper ces postes, il est nécessaire d'avoir un droit réunionnais qui s'impose aux droits français et européens, ce que ne permet pas le cadre actuel.

**L**a Réunion compte plus de 180.000 personnes inscrites à Pôle emploi. Le nombre de travailleurs totalement privés d'emploi est officiellement supérieur à 130.000. C'est une situation bien plus grave qu'en France. Pourtant, elle ne donne pas lieu à des mesures spécifiques à la hauteur de la crise.

Depuis 1946, La Réunion est un département français. Les mêmes lois qu'en France doivent donc s'appliquer. À la différence des autres anciennes colonies devenues collectivités, La Réunion est la seule à ne pouvoir adapter la loi ou à en créer de nouvelles dans les domaines de compétence des collectivités territoriales. C'est ce qui découle de l'alinéa 5 de l'article 73 de la Constitution. Dans le droit européen, la spécificité est reconnue dans l'article 342 du Traité de Lisbonne. Il permet d'adapter les politiques européennes à La Réunion car notre île a un statut de région ultrapériphérique.

Cette spécificité a ses limites, car cela n'a pas empêché d'appliquer aussi à La Réunion la suppression des quotas sucriers. Les conséquences pour notre île sont bien différentes qu'en France, car le coût de production réunionnais est plus élevé, et à cela s'ajoute l'éloignement des marchés potentiels d'exportation. L'embauche de travailleurs espagnols pour réaliser des travaux à l'usine de Bois-Rouge souligne encore les limites de la reconnaissance de la spécificité.

### Conséquence de l'intégration

Dans l'usine de Bois-Rouge, l'intégration à l'Union européenne s'applique. Le propriétaire de l'usine peut choisir une entreprise située en Europe pour y faire des travaux, et cette dernière a la possibilité de faire venir de ce continent des travailleurs. C'est le principe de la « concurrence libre et non faussée » sur lequel s'appuie l'orientation ultra-libérale de l'Union européenne. Jeudi, CGTR et CFDT ont manifesté contre ces embauches. Selon les syndicats, des Réunionnais peuvent accomplir les tâches confiées aux travailleurs espagnols. Hier, la FRBTP a fait part de son soutien aux syndicats : « il n'est pas acceptable de faire appel à des travailleurs extérieurs de l'île, surtout s'agissant de compétences locales ». L'organisation patronale ajoute que « dans le cas où celles-ci n'existeraient pas ou ne seraient pas disponibles, ce type de chantier devrait être l'opportunité pour les entreprises locales de faire monter en compétences leurs salariés, de les former à de nouvelles techniques, de développer leur savoir-faire et ainsi de les valoriser. Ces initiatives permettant également, par effet combiné, aux entreprises réunionnaises de se positionner sur de nouveaux marchés ». Syndicats et patronat appuient leur revendication sur l'important taux de chômage qui existe à La Réunion. De plus, le BTP a perdu près de 10.000 emplois depuis 2010. Aussi les représentants des salariés et des patrons estiment que tout doit être mis en œuvre pour favoriser l'embauche de Réunionnais ce qui n'est semble-t-il pas pour eux le cas à l'usine de Bois-Rouge.

### Obligation d'un nouveau cadre

Ce qui se passe sur ce chantier rappelle le fond du problème : le cadre institutionnel de La Réunion. Si une société peut faire venir à La Réunion des travailleurs venant de n'importe quel pays de l'Union européenne sans aucun problème, c'est parce que La Réunion est un département français. Les directives européennes transcrites dans le Code du Travail s'y appliquent. Le principe de la « concurrence libre et non faussée » s'applique notamment aux travailleurs. Elle permet leur mise en concurrence pour augmenter les profits.

Compte-tenu du taux de chômage à La Réunion, le recours obligatoire à des Réunionnais pour occuper un poste créé quand les compétences existent à La Réunion est une revendication portée par le PCR qui prend de plus en plus d'ampleur. C'est ce que souligne l'union des représentants des salariés et du patronat du BTP dans l'affaire de l'usine de Bois-Rouge.

Mais pour que les Réunionnais puissent faire appliquer une telle mesure à La Réunion, il est nécessaire de sortir du cadre actuel. Cela suppose en effet que des mesures spécifiques créées à La Réunion puissent prendre le pas sur le droit européen. Cela nécessite au minimum la suppression de l'alinéa 5 de l'article 73 de la Constitution, et d'aller vers de nouveaux rapports entre La Réunion et l'Union européenne.

M.M.

## In kozman pou la rout

### « Domin i kont pou la po patate »

Rant zordi épi domin, na inn lé sir, l'ot la pa asiré. Dann travaye i ariv souvan, rant dé pon – konm i apèl sa-moityé d'moun i pran in pon, l'ot moityé i pran l'ot. Mi romark désèrtin i domann toultan lo promyé pon pars d'après zot lo proshin pon zot i koné pa si sa lé asiré sansa non. Kozman moin la mark an-o la, i di bien profite zordi si néna pou profité pars domin sé in n'ot afèr... Lé vré néna in n'ot kozman i di : domin i prépar zordi é sa lé vré galman. A bien rogardé néna in mazorité d'moun lé rant dé kèr : i koné pa si i fo profite zordi a fon, sansa si i fo prépar demin, si i fo prépar l'avnir. Mi koné pa kosa zot i anpans mé sanm pou moin sa sé in n'afèr i mérite in rofléksyon. Alé ! Mi kite azot rofléshi la dsi é ni artrouv pli d'van. Sipétadyé !

## Edito

# Elections européennes : retour 20 ans en arrière

**L**es parlementaires français ont voté une loi qui change le mode d'élection des députés au Parlement européen. Cette loi fusionne toutes les circonscriptions en une seule. L'année prochaine, les électeurs de toute la République auront donc devant eux les mêmes bulletins de vote. Cette loi est un retour à la circonscription unique, soit 20 ans en arrière.

En effet, la dernière fois qu'un tel scrutin a eu lieu, c'était en 1999. Sous la présidence de Jacques Chirac, un nouveau système avait été mis en place afin de lutter contre un faible taux de participation. D'où la création de plusieurs circonscriptions en France, et d'une autre regroupant toutes les anciennes colonies intégrées à la République. Cette circonscription donnait un contenu concret à la reconnaissance des statuts de région ultrapériphérique (RUP) et Pays et territoires d'outre-mer (PTOM) de la République, puisque les électeurs de ces territoires choisissaient eux-mêmes les députés qui allaient les représenter. Ceci a permis la création de l'Alliance des outre-mer, émanation de partis et d'une société civile propres aux peuples de ces territoires, qui a permis une représentation au Parlement européen : Paul Vergès, Madeleine de Grandmaison, Elie Hoarau et Younous Omarjee.

Mais avec la circonscription unique, ce droit n'est plus reconnu. En effet, la représentation de ces territoires dépendra de décisions de partis parisiens qui placeront ou pas en position éligible des candidats issus des anciennes colonies de la République. C'est bien un recul 20 ans en arrière. Ceci ne va pas dans le sens de la lutte contre l'abstention.

**J.B.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès  
71<sup>e</sup> année  
Directeurs de publication :  
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29  
E-mail : redaction@temoignages.re  
SITE web : www.temoignages.re  
Administration  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23  
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re  
CPPAP : 0916Y92433

# Oté

**Zistoir Laramé-dizyèm morso.**

**Laramé lé mortibis krévatis est. Li rode alé dann syèl**

Ni an souvien la dèrnyèr foi Laramé lo vyé solda la nyabou éskiv la giyotine par shans vi son violon majik. Aprés, li la parti bate karé d'isi d'laba, d'isi d'laba san fé trap ali par la loi pars so bann malfondé-la lété riskab koup son kolé pou d'bon so foi isi. Lo tan la pasé é in zour lo vyé solda la anval son kiyèr do boi. Sa i vé dir li lé mor pa vréman pa viyéès mé pars li l'arète réspiré. Mortibis, krévatis est. Son problèm éstèr, koman rant dann syèl.

L'avé inn foi, pou inn bone foi, mésyé lo foi, la manz son foi èk in grinn sèl.

Ala Laramé i lèv son kan, i kol shomin épi alalila dann shomin paradi. Oté shomin-la lé mové mi di azot : out pyé i bite dann galé ! La fré i tate aou pou vréman ! Arzout èk sa ou lé tousèl dann shomin. Konbienn tan ? In bon koup de tan sa lé sir, mé doumandousman ou i fini par arivé. I paré la port paradi sé in zoli port do boi vèrni é mi pans lé ékri dsi : « Port lo paradi ». Laramé i ariv an plin dann milyé la nuite. Tok ! Tok ! tok ! li kongn dsi l lo port. Sin-Pyèr i ariv épi li domann : « Kik sé ou ? ». Laramé i réponn, li sé Laramé, li na in bon ami i apèl bondyé ; rouvèr la port siouplé. Mé Sin-Pyèr i rogard son bann liv épi li grate son tête épi li di « Laramé ? Ou mèm la fé dans lo prêt dann sapan ! Ou mèm té kondané a mor épi la éskivé. Dézolé ! alé l'anfèr. »

« L'anfèr, ». Laramé i répète : « Alé l'anfèr pou bril dann flam dofé . Zamé d'la vi ! Mi rès dann paradi moin. ». Sin-Pyèr i di ali lé bien domaz noré pa ariv ali sa si li l'avé fé travaye in pé son movèz tête kan k'i falé. Laramé lé dégouté épi finalman li di : « Alon nou, nou va oir koman l'anfèr-la i lé. »

Kriké Mésyé ! Kraké madam ! La klé dann mon posh ! Lataye dan out sak !

Laramé i ariv dovan la port l'anfèr. Lé marké dsi. Li déklar son nom. Oté ! Kan Grandyab i antan sé Laramé, li domann son bann manèv fèrm la port doub tour pars Laramé la lé mové mé zami. « Li la fé bate amoin lo kou dovan le loberj pou dé troi poiigné la sab dann son manzé. Fouté moi out kan Laramé ! Alé ousa ou i vé mé ou i rant ar pa dann mon l'anfèr. Ou la fé bate amoin dopi mon pyé d'kou, ziska mon boi d'rin é ziska mon rédiyion d'anba. Alé aou ! Fouté moi out kan. »

Lo vyé solda lé fatigé, lé dégouté ! Li ariv ziska par rogré té an avoir fé dans lo prête dann sapan é ziska an avoir fé bate lo dyab konm li la fé. Désann, monté ! Désann monté ! Li an pé pi. Li di an li mèm : « Kèl déstin mon vyé ! Plto k'fé amoin papa momon nora myé fé trap dé pti boi épi zoué dan la malpropté. »

La pankor fini.

*Justin*